



CHARTRE DU PARTICIPANT AU JOUR DE LA NUIT

Lancé en 2008, le Jour de la Nuit est une opération nationale de **sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé.**

Coordonné par l'association **Agir pour l'Environnement** et soutenu par de nombreux partenaires nationaux, l'évènement fédère sur le territoire français des **centaines d'évènements locaux** :



Sorties grand public en lien avec la biodiversité nocturne et la pollution lumineuse



Extinctions de l'éclairage public dans les villes,



Observations du ciel étoilé



Animations d'information et de sensibilisation type conférence, ciné-débat, exposition, etc...

OBJECTIFS

- **Promouvoir la découverte et la protection** des écosystèmes et/ou du ciel nocturne ;
- **Sensibiliser** à la problématique de la pollution lumineuse et aux alternatives existantes ;
- **Promouvoir les économies d'énergie** liées à l'éclairage et un usage rationnel de celui-ci ;
- **Rappeler l'existence de la loi contre les nuisances lumineuses** et s'assurer de son respect ;
- Envoyer un message fort concernant la nécessité de **protéger le ciel étoilé et son importance en tant que patrimoine culturel et naturel.**

ENGAGEMENTS

Pour recevoir le label « Jour de la Nuit » et être intégrés au programme officiel, les événements doivent :



Être organisés par une structure associative, une collectivité ou toute autre structure habilitée.



Se dérouler à la date fixée chaque année pour le Jour de la Nuit ou aux alentours. Le Jour de la Nuit se tient chaque année en octobre.



Être ouverts à toutes et tous.



Être non violents.



Répondre à au moins un des objectifs de l'opération (voir plus haut).

Sous réserve de respecter les principes définis par la présente Charte, tout individu ou structure peut organiser sous sa bannière des manifestations de terrain.

Agir pour l'Environnement, en tant qu'association coordinatrice du Jour de la Nuit, se réserve à tout moment le droit de retirer du programme toute manifestation qui ne respecterait pas l'esprit de la présente charte.

Chaque partenaire du Jour de la Nuit apporte sa contribution au succès de l'opération en assurant la diffusion et la médiatisation de l'évènement.



info@jourdela nuit.fr



www.agirpourl'environnement.org

agir
POUR
L'ENVIRONNEMENT